

**APPEL A CANDIDATURE – EMPLOI ETUDIANTS**  
**Référence : Code de l'Éducation – L. 811-2, D. 811-1 à D. 811-9**

Nom de l'UFR ou Service d'Affectation : **Service de santé étudiante - SSE**

Contacts pour Poitiers : [coordinationERS@univ-poitiers.fr](mailto:coordinationERS@univ-poitiers.fr)  
Contacts pour Angoulême : Nathalie Cosnard [nathalie.cosnard@univ-poitiers.fr](mailto:nathalie.cosnard@univ-poitiers.fr)  
Contacts pour Niort : Sandrine Hmaidi [sandrine.hmaidi@univ-poitiers.fr](mailto:sandrine.hmaidi@univ-poitiers.fr)

À pourvoir à compter du : **28/08/2026**

**Affectation :**  
Université de Poitiers  
UFR/SERVICE : SSE Service de santé étudiante

**Date limite de dépôt des candidatures 30 mai 2026 pour Poitiers / 31 septembre pour les autres sites**

**Nombre d'emplois à pourvoir : 20**

**ACTIVITE(S) :**

Étudiant.e Relais de Santé : prévention et promotion en santé de pair à pair auprès des étudiant.e.s de l'Université de Poitiers /  
Activité sous la responsabilité de la Médecin Directrice de Service de santé étudiante et de l'équipe de coordinatrices.

**Date de début et date de fin – Nombre d'heures :**

15 h maximum mois sur la durée du contrat. Contrat de travail du 28/08/2026 au 31/05/2027

**Activités principales :**

Organisation et animation d'actions de prévention en santé auprès des étudiant.e.s sur leurs lieux de vie et d'étude.  
Création, développement et adaptation d'outils pédagogiques et de supports de communication.  
Participation à l'évaluation des actions et travail d'analyse de terrain.

**Compétences principales requises et profil :**

Motivation pour les questions touchant à la promotion de la santé.  
Aisance relationnelle et dynamisme,  
Engagement et implication dans le travail d'équipe.  
Créativité, intérêt pour les pratiques de communication (réseaux sociaux notamment).

**Contraintes particulières :**

**De préférence en cours de passage vers la L2 ou équivalent**

Disponibilités requises sur le temps de présence des étudiants.e.s sur le campus.  
Présence obligatoire aux temps de formation et de coordination.  
Étudier à de l'Université de Poitiers et avoir, le cas échéant, un titre de séjour en règle.

**Horaires de travail :**

15 h d'activités en moyenne par mois (8 h minimum devront être effectuées chaque mois)

**Rémunération brute : smic horaire**

Pour postuler à cet emploi, veuillez adresser votre lettre de motivation et CV avant le 9 juin à :  
[coordinationERS@univ-poitiers.fr](mailto:coordinationERS@univ-poitiers.fr) pour les postes sur Poitiers  
[nathalie.cosnard@univ-poitiers.fr](mailto:nathalie.cosnard@univ-poitiers.fr) pour les postes sur Angoulême  
[sandrine.hmaidi@univ-poitiers.fr](mailto:sandrine.hmaidi@univ-poitiers.fr) pour les postes sur Niort

*Les contrats conclus en application du décret cité en référence sont incompatibles avec tout autre contrat de travail conclu avec un établissement d'enseignement supérieur ou un organisme de recherche et avec le bénéfice de l'allocation de recherche ou un contrat doctoral.*